



LATOUR-BAS-ELNE

Latour-Bas-Elne, le mercredi 23 juillet 2025

Monsieur le Maire de Latour-Bas-Elne

CERTIFICAT D’AFFICHAGE
ATTESTANT DES MESURES DE PUBLICITÉ
DU PROCES-VERBAL PROVISOIRE D’ABANDON MANIFESTE D’UN BIEN A
USAGE DE GRANGE SITUÉ RUE DU CHATEAU D’EAU CADASTRE SECTION
AH NUMERO 217 (article 2243-2 du CGCT)

Je soussigné, François BONNEAU, Maire de la commune de Latour-Bas-Elne, atteste que :

- Le procès-verbal provisoire d’abandon manifeste d’un bien à usage de grange situé rue du château d’eau cadastre section ah numéro 217

a fait l’objet d’un affichage le mercredi 23 juillet 2025 sur la façade de l’immeuble situé rue du château d’eau cadastré section AH Numéro 217, en Mairie de Latour-Bas-Elne, est tenu à disposition du public en Mairie de Latour-Bas-Elne aux jours et heures habituels d’ouverture (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 hors jours fériés) et est mis en ligne sur le site internet de la commune www.latour-bas-elne.com.

En foi de quoi je délivre le présent certificat, pour servir et valoir ce que de droit

Fait à Latour Bas Elne, le 23 juillet 2025

Le Maire

François BONNEAU

